

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 / FAITS SAILLANTS

Le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a procédé à l'adoption de son budget pour l'année 2019 lors de la séance extraordinaire tenue lundi le 17 décembre 2018 à 19 heures à la salle Anicet-Proulx (*Salle communautaire*).

Ainsi, les dépenses ont été établies comme suit :

Année	Activités financières	Activités d'investissement
2019	2 002 498 \$	196 796 \$
2018	1 846 024 \$	1 437 388 \$
Écart	156 474 \$	-1 240 592 \$
	8,48%	-86,31%

Le conseil municipal prévoit que pour le financement des activités d'investissement, il lui sera nécessaire de transférer de ses activités financières un montant de 133 629 \$. Aucun emprunt n'est prévu pour 2019. Quant au solde de 63 167 \$, il doit être financé par des subventions et contributions à recevoir. Le conseil municipal prévoit donc de réaliser des travaux d'amélioration au Complexe municipal (*Local du Club des 50 ans et Plus*), le remplacement du réseau des lampes de rue au sodium par des luminaires DEL et certains autres travaux d'aménagement de terrains et d'infrastructures en loisirs.

Le taux de la taxe, sur l'ensemble de la valeur foncière, passe de 1,0500 \$ / 100 \$ d'évaluation à 0,9300 \$ / 100 \$, donc en baisse de 0,1200 \$ / 100 \$ d'évaluation ou - 11,43 % :

Année	Taxe foncière générale / 100 \$	Remarque
2019	0,9300 \$	<i>La diminution du taux de la taxe foncière générale est en baisse de 0,1200 \$ / 100 \$ d'évaluation est attribuable au dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et dont le total des valeurs imposables passe de 86 714 300 \$ à 102 606 400 \$, soit une augmentation de 15 892 100 \$ ou 18,3 %.</i>
2018	1,0500 \$	
Écart	-0,1200 \$	
	-11,43%	

Les tarifs de compensation pour les services municipaux ont, quant à eux, été établis comme suit :

Année	Taxes de services par unité de référence 1 (Résidentiel) / Secteur urbain			Total
	Aqueduc	Égout domestique	Matières résiduelles	
2019	346,65 \$	393,35 \$	155,00 \$	895,00 \$
2018	335,00 \$	388,00 \$	166,00 \$	889,00 \$
Écart	11,65 \$	5,35 \$	-11,00 \$	6,00 \$
	3,5%	1,4%	-6,6%	0,7%

Année	Taxes de services par unité de référence 1 (Résidentiel) / Secteur rural			Total
		Boues/Instal. septiques	Matières résiduelles	
2019		90,00 \$	155,00 \$	245,00 \$
2018		90,00 \$	166,00 \$	256,00 \$
Écart		0,00 \$	-11,00 \$	-11,00 \$
		0,0%	-6,6%	-4,3%

Ainsi, pour ce qui est de la résidence unifamiliale moyenne, l'évaluation imposable passe de 121 411 \$ à 133 397 \$ soit une augmentation de 11 986 \$. Par conséquent, en comparaison pour l'année 2019 par rapport à l'année 2018, à titre d'exemple, le compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne sera établi comme suit :

Secteur urbain / Résidence unifamiliale moyenne :

Année	Évaluation moyenne	TauxTFG par 100 \$	TFG	Eau	Égout	Matières résiduelles	Total
2018	121 411 \$	1,0500 \$	1 274,82 \$	335,00 \$	388,00 \$	166,00 \$	2 163,82 \$
2019	133 397 \$	0,9300 \$	1 240,59 \$	346,65 \$	393,35 \$	155,00 \$	2 135,59 \$
Écart/\$	11 986 \$	-0,1200 \$	-34,23 \$	11,65 \$	5,35 \$	-11,00 \$	-28,23 \$
Écart/%	9,87%	-11,43%	-2,69%	3,48%	1,38%	-6,63%	-1,30%

Secteur rural / Résidence unifamiliale moyenne :

Année	Évaluation moyenne	TauxTFG par 100 \$	TFG		Boues Inst. sept.	Matières résiduelles	Total
2018	121 411 \$	1,0500 \$	1 274,82 \$		90,00 \$	166,00 \$	1 530,82 \$
2019	133 397 \$	0,9300 \$	1 240,59 \$		90,00 \$	155,00 \$	1 485,59 \$
Écart/\$	11 986 \$	-0,1200 \$	-34,23 \$		0,00 \$	-11,00 \$	-45,23 \$
Écart/%	9,87%	-11,43%	-2,69%		0,00%	-6,63%	-2,95%

Secteur villégiature / Chalet moyen :

Année	Évaluation moyenne	TauxTFG par 100 \$	TFG		Boues Inst. sept.	Matières résiduelles	Total
2018	78 395 \$	1,0500 \$	823,15 \$		90,00 \$	83,00 \$	996,15 \$
2019	98 302 \$	0,9300 \$	914,21 \$		90,00 \$	77,50 \$	1 081,71 \$
Écart/\$	19 907 \$	-0,1200 \$	91,06 \$		0,00 \$	-5,50 \$	85,56 \$
Écart/%	25,39%	-11,43%	11,06%		0,00%	-6,63%	8,59%

Conclusion :

Avec la venue d'un nouveau rôle d'évaluation pour le 1^{er} janvier 2019, cette opération a permis de rétablir un certain équilibre entre les divers secteurs d'immeubles imposables. L'équilibrage d'un rôle d'évaluation a pour effet de rajuster la valeur des immeubles en fonction du marché. Ainsi, certains verront leur compte de taxes municipales baisser, pour d'autres le compte de taxes municipales va augmenter, et pour certains il demeurera sensiblement au même niveau. À titre d'exemple, le rôle d'évaluation totale des immeubles imposables augmente en moyenne de 18,3 %. Ainsi, pour les secteurs en bas de cette moyenne, le compte de taxes municipales devrait normalement être à la baisse et à l'inverse pour les secteurs en haut de cette moyenne, le compte de taxes municipales devrait être en hausse. C'est le cas pour les deux secteurs présentés précédemment, qui dans le cas de la résidence unifamiliale moyenne subit une diminution et pour le cas d'un chalet moyen subit une augmentation. Chacun des huit (8) secteurs concernés subira donc soit une baisse, soit une hausse, dépendant où il se situe par rapport à l'augmentation moyenne du total de l'évaluation totale des immeubles imposables. Le conseil municipal, tout en tenant compte de cette réalité, a adopté un budget qu'il croit réaliste aux besoins d'une municipalité en développement, tout en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des réalités qui ont fait en sorte que le nouveau rôle d'évaluation prenant effet au 1^{er} janvier 2019 est basé sur la réalité des valeurs marchandes à cette date.

- 30 -

Le 19 décembre 2018

Source : *Gilles Lepage*
Dir. gén. et sec.-trés
Téléphone : 418-735-2638

Informations : *Robert Duchesne*
Maire
Téléphone : 418-750-0119